

**Nombres de délégués -**  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 37  
Votes exprimés : 37  
POUR : 37  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
**Date de la convocation :**  
6 septembre 2022  
**Date d'affichage :**  
6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

**Absents excusés :** Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

**Absents :** Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

**Secrétaire de séance :** Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

**CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Le Président propose plusieurs modifications de postes.

**SERVICE ENFANCE**

Trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade en début d'année (1 animateur, 2 adjoints d'animation). Il convient de procéder à la suppression de leur poste d'origine. Le comité technique a émis un avis favorable le 7 juillet 2022 sur ces suppressions de postes.

Il est donc proposé de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2022 :

- 1 poste d'animateur, permanent, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet.

**SERVICE ECOLES**

Un agent d'entretien affecté à l'école de NOYERS SUR SEREIN va partir à la retraite au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Elle occupe un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (28,25/35<sup>ème</sup>) et un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (3,25/35<sup>ème</sup>). Une procédure de recrutement devra être lancée au cours du dernier trimestre 2022 pour remplacer cet agent mais il convient au préalable de créer un poste d'adjoint technique permanent, à temps non complet (31,5/35<sup>ème</sup>), pour assurer les fonctions d'agent de service (entretien, service repas et animation, surveillance dans le bus), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

En cas de recrutement d'un contractuel, le traitement sera calculé sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

La suppression des postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint d'animation sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire, après avis du comité technique du Centre de Gestion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les créations et les suppressions de postes telles que présentées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent aux budgets primitifs enfance et écoles 2022 au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CHARMET



Le Président,  
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com